



Vol 27 | No 8 | Novembre 2014

Conseil fédéral extraordinaire
du 10 novembre

ENACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | fiqsante.qc.ca



DÉPÔT DES DEMANDES SECTORIELLES 65 000 PROFESSIONNELLES EN SOINS VEULENT NÉGOCIER

Le 10 novembre dernier marquait le dépôt officiel des demandes sectorielles de la FIQ en vue du renouvellement des dispositions nationales la convention collective des professionnelles en soins, dont l'échéance est prévue le 31 mars 2015.

« Nous le disons depuis longtemps, la FIQ est en mode solutions. Nous connaissons les problèmes du réseau de la santé, nous les vivons et les subissons tous les jours. Ce que nous proposons aujourd'hui au gouvernement, ce sont des mesures qui amélioreront notre système de santé. Nous le faisons parce que nous y croyons. »

Régine Laurent

Réunies en conseil fédéral extraordinaire à Québec, les déléguées ont pris part à une grande manifestation pour exposer publiquement leurs demandes et rappeler au gouvernement qu'elles entendent bien exercer leur droit de négocier une convention collective satisfaisante.

Un premier rassemblement a eu lieu devant les bureaux du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) où les responsables politiques de la négociation nationale, Daniel Gilbert, 2^e vice-président, et Nancy Bédard, 4^e vice-présidente, accompagnés de la coordination de la négociation et

des membres du comité Négociation, ont précisé que les demandes de la FIQ visent surtout à mettre sur la table des solutions qui font consensus chez les membres afin qu'elles puissent avoir des conditions de travail qui leur permettent de se réaliser pleinement comme professionnelles et de soigner en toute sécurité.

La délégation s'est ensuite rendue devant l'Assemblée nationale où la présidente, Régine Laurent, a pris la parole. Scandant « Ça suffit! », elle a indiqué que la FIQ martèlera le gouvernement pour qu'il donne aux professionnelles en soins les moyens de soigner selon les règles de l'art.

« Ce que nous demandons, ce sont de meilleures conditions de travail et d'exercice de nos professions pour pouvoir offrir de meilleurs soins. Ce que nous voulons, c'est avoir un environnement de travail plus sain pour nous et pour les patient-e-s. », a-t-elle souligné.

Les demandes sectorielles de la FIQ sont regroupées sous quatre grands thèmes, soit la diminution de la charge de travail, la diminution de la précarité d'emploi, la bonification des conditions de travail dans une perspective d'attraction-rétention, et la reconnaissance et la valorisation de la formation. ■



NÉGOCIATION

FIQ en Action, vol. 27, n° 8, novembre 2014 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 63 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



DEUX PROJETS DE LOI PRÉOCCUPANTS

La FIQ a déposé récemment deux mémoires en commission parlementaire concernant les projets de loi 10 et 15 présentement à l'étude. Un survol des enjeux que soulèvent ces projets de loi a été présenté à la délégation.

FEMMES ET AUSTÉRITÉ

Line Larocque, responsable politique du secteur Condition féminine, ainsi que la conseillère syndicale et les membres du comité Condition féminine ont jugé important de prendre un moment au cours de ce conseil fédéral extraordinaire pour sensibiliser les déléguées aux impacts négatifs des mesures d'austérité imposées par le gouvernement libéral, plus particulièrement sur les professionnelles en soins, les travailleuses, les femmes, les mères et les proches aidantes.

En tant qu'organisation syndicale représentant une majorité de femmes, la FIQ ne peut demeurer silencieuse devant un projet gouvernemental saccageant les services publics et les programmes sociaux. Les inégalités sociales engendrent la pauvreté, les abus, la violence, le manque d'éducation et même des problèmes de santé grave.

À voir : L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a produit une vidéo très intéressante où elle relève notamment que les femmes en situation défavorisée sont plus nombreuses à vivre des inégalités.

<http://www.santemontreal.qc.ca/iss/>

Plusieurs déléguées ont témoigné des nombreuses inquiétudes et préoccupations des membres dans un contexte de multiples réorganisations administratives qui, comme à l'habitude, détournent l'attention des problèmes criants et récurrents auxquels le gouvernement devrait s'attaquer.

PROJET DE LOI 10 : VERS UN DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTAT

Pour la FIQ, le projet de loi 10 – Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales – n'apporte rien pour les professionnelles en soins ni pour les patient-e-s. S'il était adopté tel quel, ce projet de loi éloignerait les soins des patient-e-s au lieu de les en rapprocher. Il centraliserait également les décisions dans les mains du ministre au lieu de les décentraliser afin d'offrir des soins qui correspondent aux besoins des citoyen-ne-s de toutes les régions.

En plus de ces impacts directs sur le réseau de la santé et des services sociaux, et sur les finances publiques, le projet de loi 10 entraînerait un véritable bouleversement dans

la gestion des relations de travail et mettrait, sans aucun doute, la table à une privatisation accrue des soins et des services de santé ainsi qu'à la sous-traitance. Malgré la précarité des finances publiques, la FIQ considère que les solutions sont ailleurs que dans les mesures d'austérité et dans les transformations de structures radicales proposées dans ce projet de loi.

La poursuite de l'équilibre budgétaire doit cesser de reposer uniquement sur les compressions. Il faut plutôt chercher à augmenter la colonne des revenus par l'entremise d'alternatives fiscales dont l'efficacité a été démontrée. Pour souligner le dépôt du mémoire sur le projet de loi 10, les membres ont été invitées à participer à des activités de mobilisation dans toutes les régions du Québec.

PROJET DE LOI 15 : CONTRÔLER POUR COUPER

Pour la FIQ, le projet de loi 15 – Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – est une menace à la disponibilité, à l'accessibilité, à la sécurité et à la qualité des soins. Il

traduit une fois de plus la volonté du gouvernement d'attaquer les services publics. En aucun temps, ce projet de loi ne définit et ne précise la composition des effectifs au sein de l'État.

Le principal objectif de ce projet de loi ne semble être nul autre que celui de réduire la main-d'œuvre travaillant dans le secteur public, soit de sabrer les effectifs actuels et freiner le renouvellement de ceux-ci dans le futur. Ironiquement, la Loi sur les services essentiels, lorsqu'elle est utilisée, exige un plus grand nombre de professionnelles en soins pour assurer les services que ce que l'on retrouve à l'heure actuelle dans les unités de soins de plusieurs établissements de santé au Québec.

Le gouvernement aurait plutôt intérêt à faire appliquer les dispositions existantes de la Loi sur les services de santé et les services sociaux sur la planification de la main-d'œuvre. Une bonne planification de la main-d'œuvre coûte moins cher à l'État et permet d'offrir des soins de meilleure qualité.

On peut consulter les mémoires de la FIQ sur son site Web : fiqsante.qc.ca ■

Voici 10 bonnes raisons de mettre au rancart le projet de loi 10 du gouvernement Couillard :



- Il éloigne les soins au lieu de les rapprocher.
- Il centralise les décisions au lieu de les décentraliser.
- Il ne garantit pas des économies en bout de piste.
- Il ne favorise pas la démocratie.
- Il ne fait aucun bilan de la réforme précédente qui n'est pas complétée.
- Il s'appuie sur des idées qui ont échoué en Alberta.
- Il entraîne le chaos dans la gestion des relations de travail.
- Il met la table à une privatisation accrue.
- Il favorise la sous-traitance.
- Il n'améliore pas l'accès aux soins.

